

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

MD/SLG/CT/SL 2026-548

**ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION DES VEHICULES PENDANT LA
FETE DE QUARTIER " BONJOUR VOISINS "
RUE DES ROSES MOUSSES ENTRE LE N°1 ET LE N°11**

Marianne DURANTON, Maire de la Commune de Morsang sur Orge,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,**Vu** le Code Pénal,**Vu** le Code de la Route,**Vu** l'arrêté municipal n°2026-464 en date du 30 mars 2026 portant délégation de pouvoirs du Maire à Monsieur Sébastien LE GALL,**Vu** la demande de Madame Fanny LEROY, sollicitant la neutralisation de la rue des Roses Moussees, le 12 juin 2026 de 18h30 à 01h00,**Considérant** qu'il y a lieu de faciliter le déroulement de la fête de quartier " Bonjour Voisins " de la rue des Roses Moussees,**Considérant** qu'il convient d'assurer et de garantir la sécurité des biens et des personnes lors du déroulement de cette manifestation,**ARRETE****ARTICLE 1** : Le 12 juin 2026 de 18h30 à 01h00, la circulation de tout véhicule sera interdite, sauf aux riverains et véhicules de secours, dans la rue des Roses Moussees entre le n°1 et le n°11.**ARTICLE 2** : Des barrières de sécurité seront mises à disposition au droit de chacun des points stratégiques par le Service Voirie des Ateliers Municipaux et seront mises en place le jour de la manifestation par les organisateurs.**ARTICLE 3** : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

Monsieur le Commissaire de Police

Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal

Monsieur le Responsable du service Propreté - Voirie

Service Citoyenneté – Vie Associative

Monsieur le Chef de la Police Municipale

Madame Fanny LEROY, organisatrice

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire de Police, Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Morsang-sur-Orge, Monsieur le Chef de la Police Municipale de la Ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Morsang-sur-Orge,

Le 5 juin 2026

Sébastien LE GALL

Adjoint au Maire,

délégué aux Travaux, à la Voirie,
aux Services Techniques, à la Circulation
et à l'Espace Public